



Contrat assurance auto, mise en conformité du contrat

Par **LaetitiaK**, le **16/04/2014** à **16:04**

Bonjour,

Mon assurance m'a contacté aujourd'hui en m'indiquant que mon contrat d'assurance automobile doit être mis en conformité. Cela engendre un rappel de cotisation pour la période du 1er janvier au 31 mai de 226 €.

Cette mise en conformité est due à un contrôle de mon contrat, le chargé de clientèle s'est trompé en reprenant mon relevé d'information. Il a effet indiqué l'un de mes sinistres (de 2011) en non-responsable au lieu de responsabilité totale.

Ma nouvelle mensualité passera donc à 104 € au lieu de 87 € une fois cette somme de 226 € réglée.

Est-ce autorisé ? Une fois le contrat signé, est-il en droit d'augmenter le montant de mon contrat après 4 mois ?

Je vous remercie par avance pour vos conseils. Bonne journée !

Cordialement,

Laetitia K.